

Énoncé de principe sur l'avenir du centre de ski et mobilisation locale

Ville de Magog, Conseil municipal, 2010-02-15

- **ATTENDU QUE, lors d'une rencontre tenue à Montréal à la mi-décembre 2009, la ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confirmé aux maires et mairesses des Villes d'Orford, d'Eastman et de Magog les grandes orientations du gouvernement dans le cadre du dossier du parc du mont Orford;**
- **ATTENDU QUE, dans un premier temps, le gouvernement a confirmé son intention d'aller en appel d'offres sous peu pour trouver un nouvel acquéreur et gestionnaire des installations du centre de ski alpin et du terrain de golf;**
- **ATTENDU QUE, dans un deuxième temps, le gouvernement réintégrera, dans le parc du mont Orford, les terres soustraites par la loi 23;**
- **ATTENDU QUE ce geste empêchera par le fait même toute possibilité de développement immobilier sur les terres publiques;**
- **ATTENDU QUE les élus et les élues de la région sont ressortis de cette réunion avec le sentiment d'urgence de se concerter et se mobiliser pour contribuer à une éventuelle solution qui viserait à conserver les activités du centre de ski et du golf considérés comme des moteurs du développement économique et touristique;**
- **ATTENDU QUE, devant cette situation, plusieurs rencontres ont eu lieu, tant au niveau d'un sous-comité de la MRC qu'au sein du conseil de Ville et même avec les intervenants du milieu économique;**
- **ATTENDU QU'après la cueillette d'informations, les discussions et les réflexions, on ne voit que trois scénarios envisageables, soit :**
 1. **qu'un promoteur privé achète et gère les installations;**

2. qu'une corporation régionale ou municipale se forme pour acheter et gérer les installations;
 3. que la Coopérative de solidarité du mont Orford achète et gère les installations;
- ATTENDU QUE l'historique des 25 dernières années nous laisse dans le doute quant à la possibilité pour un promoteur privé d'acheter et de rentabiliser les infrastructures du ski alpin;
 - ATTENDU QUE, d'autre part, il est évident pour les trois municipalités impliquées, qu'une corporation régionale ou municipale n'est pas une solution envisageable;
 - ATTENDU QU'il n'appartient pas aux municipalités de gérer les centres de ski, ni de faire porter le fardeau d'un déficit d'opération aux citoyens;
 - ATTENDU QUE, dernièrement, l'intérêt de joueurs de renommée internationale pour des projets en périphérie du domaine skiable, la Ville confirme la valeur exceptionnelle d'avoir un parc national dans la région;
 - ATTENDU QU'au-delà des débats sur le pour ou le contre de la réintégration des terres ou sur l'importance ou pas d'un développement immobilier, la Ville doit miser sur cette richesse unique et convoitée;
 - ATTENDU QUE, devant ce portrait et l'évidence que ce dossier a grand besoin d'une mobilisation du milieu, les élus ou les élues de la Ville de Magog ont décidé de considérer l'alternative proposée par la Coopérative de solidarité du mont Orford;

IL EST Proposé par
Appuyé par

Que Ville de Magog partage d'emblée plusieurs des valeurs communes avec la formule coopérative, soit :

1. *participation* : prise en charge du milieu (participation des membres à la définition du projet, aux orientations et aux décisions);
2. *performance* : recadre du projet à l'échelle et à l'image régionales et favorise un développement environnemental et durable;
3. *le mieux-être* : permet de conserver les activités du ski et du golf, autant pour les citoyens qu'à titre de moteur de développement économique dans

un environnement exceptionnel;

4. *l'efficience* : la rentabilité et non la « profitabilité ».

La formule coopérative connaît du succès depuis plus d'un siècle au Québec, par son potentiel transformateur et innovateur. Dans le même ordre d'idées, le taux de survie des coopératives est nettement plus élevé que les entreprises traditionnelles.

Ne sommes-nous pas rendus au moment où il faut justement innover dans le dossier du mont Orford? Ne devons-nous pas nous tourner vers des formes d'entrepreneuriat qui permettent aux gens d'être acteurs du développement durable de leur région?

La Ville de Magog croit à l'importance d'une solution consensuelle et collective pour assurer la pérennité des activités quatre saisons à la montagne et au golf du mont Orford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ